

**République Française – Département de Saône-et-Loire**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de LAIZÉ**  
**Séance du 24 mars 2017**

**Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé**

**Étaient présents** : Mmes et MM Claude BOULAY, Daniel DELUME, Eveline DENEUCHE, Sébastien DESBOIS, Véronique DUCLOUX, Annabelle JOLY MASULLO, Sandrine LEGRAS, Sylvie LENOIR, Anny VAYRON.

**Excusée** : MM Olivier DESROCHES, Emilien GAUDET, William GUILLET et Christophe PEPIN  
Mme Isabelle MARTINS

**Absent(es)** : néant

**Secrétaire de séance** : M. Claude BOULAY

Début de la séance : 19 heures - Fin de la séance : 20 heures.

M. Claude Boulay est désigné secrétaire de séance.

Le conseil approuve la convocation en urgence de ce conseil suite au rejet d'une délibération importante concernant le budget assainissement.

Compte-tenu que ce conseil est convoqué de façon exceptionnelle, le compte-rendu de la séance du 13 mars sera approuvé la prochaine fois.

L'ordre du jour est modifié afin d'y ajouter un avis relatif au PLU.

## **I- FINANCES**

Mme le maire explique que du fait du rejet par le contrôle de légalité de la préfecture de notre délibération relative au transfert de la somme de 85000€ du budget assainissement vers le budget communal, il convient avant toute chose de voter le budget assainissement 2017 dont tous les éléments sont connus à ce jour puis de délibérer à nouveau sur le transfert de cette somme vers le budget général.

**1° Le compte de gestion Assainissement** qui a été approuvé lors de la séance du 13 mars dernier fait apparaître un excédent de 201 988,86€ que le conseil a décidé d'affecter en priorité en recettes d'investissement 2017 pour un montant de 72 146,51€ afin de combler le déficit d'investissement 2016 et d'affecter le solde de 129 842,34€ au compte R002 en recettes de fonctionnement 2017.

**2° Mme le maire présente le budget assainissement 2017**

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote par chapitre, à l'unanimité des présents, le budget Assainissement comme suit :**

Section FONCTIONNEMENT : équilibré en Dépenses et Recettes à 197 211 €.

Section INVESTISSEMENT : équilibré en Dépenses et Recettes à 174 489 €.

**3° le conseil approuve à l'unanimité la délibération suivante qui annule et remplace celle du 13 mars 2017 : Budget annexe Assainissement – Décision modificative 1 – affectation du résultat :**

Considérant les résultats de l'exercice 2016 du budget assainissement qui présente un résultat excédentaire de + 201 988,86 € malgré la baisse des tarifs accordée en 2016 aux usagers (cf délibération 12 du 8 avril 2015 qui a entériné une baisse des tarifs de plus de 12% sur la consommation et de 10€ sur la part fixe), considérant que la commune est couverte à 100% en ce qui concerne son réseau d'assainissement collectif, considérant que les 2 nouvelles stations d'épuration mises en service en 2012 apportent entière satisfaction sans travaux particuliers, considérant la décision prise lors du dernier conseil de diminuer de moitié la participation de raccordement à ce même réseau pour les constructions, et considérant que le reversement de la

totalité de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement n'est pas nécessaire au financement des opérations d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme dans ce même budget, il est proposé aux conseillers de reverser au budget principal 2017 communal une partie de cet excédent de fonctionnement assainissement à hauteur de + 85 000 € en prévoyant une dépense au compte 672 du budget annexe Assainissement 2017 pour un montant de 85 000 € et une recette de 85 000 € au compte 7551 du budget communal 2017.

Les conseillers décident à l'unanimité cette modification de l'affectation du résultat assainissement 2016 : résultat excédentaire de + 201 988,86 € dont 72 146,51 € seront inscrits au compte R 1068 budget Assainissement 2017 pour couvrir le déficit en investissement 2016, + 85 000 € reversés au compte R 7551 budget communal 2017 via une dépense au compte D672 budget assainissement 2017.

**4° Mme le maire propose d'approuver le choix de la commission d'appel d'offre** du 14 mars dernier qui a retenu l'entreprise Potain TP comme mieux disante pour la tranche de travaux 2017 pour un montant de 31 703,50€ HT (pour une estimation à 34 000 €) . Les 2 autres entreprises SCTP : 36 907,40€ et Petavit : 34 386,30€. Ce choix est approuvé à l'unanimité par le conseil.

## II-PLU

Dans le cadre de la transformation du POS en PLU, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour une demande d'avis du conseil sur le dossier « relatif aux éléments remarquables » recensés conformément à l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.

Claude Boulay présente le projet qui comprend un volet « éléments paysagers » avec 3 arbres remarquables qu'il conviendrait de protéger et un volet « élément patrimonial architectural » qui se réfère au château de la Planche. Ce dossier a été largement évoqué lors de la réunion de travail « PLU » du 22 mars dernier. Après débat les membres du conseil, tout en souhaitant une information préalable des propriétaires sur les éléments paysager, donnent un avis favorable sur ce dossier.

## III- INFORMATIONS

- Projet OPAC sur maison « Desroches » : l'architecte des bâtiments de France sera rencontré à sa demande sur ce sujet le 28 mars 2017.
- Ruissellement route de Satonnay : après visite sur place, la traversée de route face à la maison Boëtier sera reprise et l'afflux d'eau venant du haut de la route sera traité avec les riverains agricoles ; de même la traversée téléphonique obstruée sera traitée conjointement avec le Sydesl et certainement refaite.

**PROCHAIN CONSEIL : lundi 10 avril 2016, 20 h30.**

Mention de publication : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.